



Sommières, le 26 janvier 2018

**Objet : Convocation du Conseil Communautaire**

Direction générale des Services

Affaire suivie par : Pierre LERASLE/PM/PL/MAA

**Le Président de la Communauté de Communes  
du Pays de Sommières**

**Aux**

**Membres du  
Conseil Communautaire**

**Madame, Monsieur,**

Je vous convie à la réunion du Conseil de la **Communauté de Communes du Pays de Sommières, dont vous avez été nommé membre pour le mandat 2014-2020, le :**

**Jeudi 1<sup>er</sup> février 2018 à 18h30**

Au siège de la C.C.P.S- Parc d'Activités de l'Arnède à Sommières.

### **ORDRE du JOUR.**

#### **ADMINISTRATION GENERALE :**

- 1- Approbation du Procès-Verbal du Conseil du 21 décembre 2017.
- 2- Désignation délégué.e.s à L'EPTB (Établissement Public Territorial de Bassin) Vistre.

#### **CULTURE:**

- 3- EMI - Acceptation du don d'un instrument pour l'école de musique intercommunale.

#### **PERSONNELS :**

- 4- Indemnité représentative de logement des instituteurs non logés au titre de l'année 2016.

#### **PETITE ENFANCE :**

- 5- Association Les Bébisous : autorisation spéciale d'ouverture de crédit.
- 6- Avenant 2018 n°1 au règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif « l'Enfantine » et du multi-accueil collectif « Gribouille ».
- 7- Association Les Francas du Gard : autorisation spéciale d'ouverture de crédit.
- 8- Association Familles Rurales de Calvisson : autorisation spéciale d'ouverture de crédit.
- 9- Autorisation à Monsieur le Président pour déposer un dossier de demande de subvention d'aide au fonctionnement auprès du Conseil Départemental du Gard relatif à l'année 2018 pour le poste de coordination Jeunesse.

#### **AFFAIRES SOCIALES :**

- 10- Association Calade : Autorisation spéciale d'ouverture de crédit.

#### **FINANCES :**

- 11- Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) – Institution et fixation du produit de la taxe.
- 12- Attributions de compensation : définitives 2017 et prévisionnelles 2018.
- 13- Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement 2018.

#### **COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS MENAGERS :**

- 14- Modalités d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'année 2018 concernant les assujettis à la redevance spéciale.



### **AFFAIRES SCOLAIRES :**

15- Dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la création d'un restaurant scolaire dans les locaux de l'ancienne école de Combas.

- Questions diverses.

**Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes meilleurs sentiments.**

**Le Président – Pierre MARTINEZ :**

